Département de MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
TOUL
Canton de
DOMEVRE EN HAYE

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATION DU CONSEIL Du 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt le 9 décembre à 20 heures 30 se sont réunis les membres du CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Madame Chantal PIERSON, Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.

Etaient présents: Marine CHARTIER, Aurélie GIRON, Eric GRUY, Patrick HIPPERT, Isabelle MARCHAL, Alain MIGOT, Chantal PIERSON, Clément VUILLAUME, Anne FLEITZ-TOUSSAINT

Procuration(s): Raphaël CHATELAIN donne pouvoir à Alain MIGOT

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s): Raphaël CHATELAIN, Cédric VOSGIEN

38-2020 Subventions 2021

Sur proposition de madame le Maire, suivant les diverses demandes reçues en mairie, après débat, le conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer les subventions 2021 suivantes :
 - ➤ Une rose un espoir : 80 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

39-2020 Demande de subvention : Plan de relance rurale

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention plan de relance rurale Région Grand EST, pour financer la réfection de la toiture de la salle communale et la réhabilitation de l'air de jeu. Cette aide peut s'élever à 50% maximum des travaux HT.

Après délibération le Conseil Municipal;

- AUTORISE le Maire à demander des devis pour la réfection de la toiture de la salle communale et la réhabilitation de l'air de jeu.
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention
- DIT que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

40-2020 Demande de subvention : Amendes de police

Madame le Maire propose de demander une subvention dans le cadre des amendes de police afin d'inciter les véhicules à ralentir dans le village.

Le conseil municipal propose l'installation de silhouettes avec système réflectorisant dans la rue St Martin.

Après délibération le Conseil Municipal;

- AUTORISE le Maire à demander des devis pour des silhouettes avec système réflectorisant
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

41-2020 Convention de mise à disposition du personnel

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie prend sur son temps de secrétariat de la commune pour pallier au surcroît de travail administratif au SIS de la Cote en Haye;

Après délibération le Conseil Municipal;

- DECIDE de faire une convention entre la commune et le SIS de la Côte en Haye pour mettre à disposition le personnel de secrétariat.
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

42-2020 Approbation du rapport de gestion 2019 de la société SPL- Xdemat

Par délibération du 12 octobre 2018 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de lui donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524–5 et L. 1531–1, Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen

• DECIDE d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à madame le Maire de cette communication.

Adopté à l'unanimité.